

**A64/RD19
PROJET DE COMPLÉMENT DU DEMI-ÉCHANGEUR EXISTANT**

AVRIL 2021

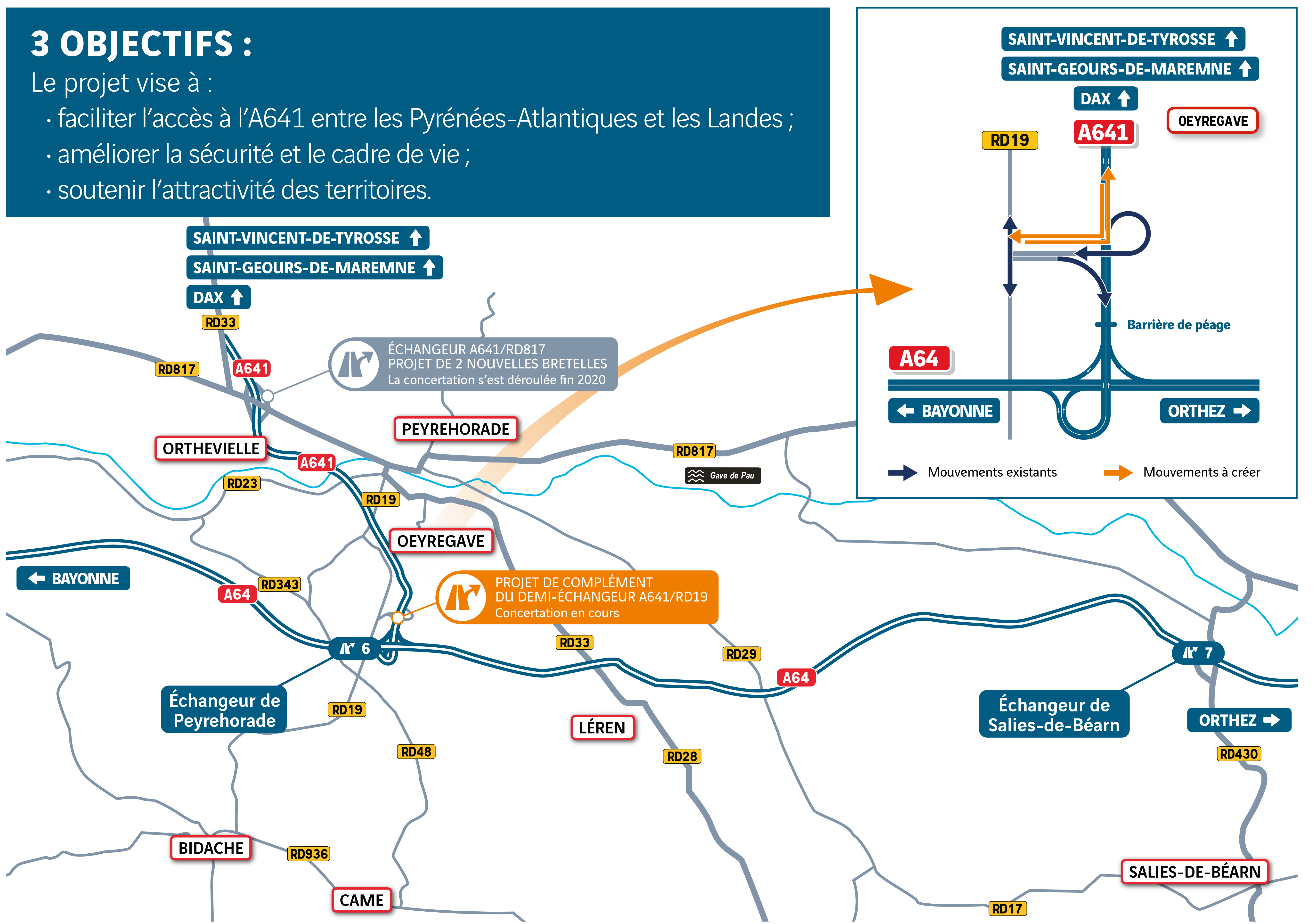


LE PROJET

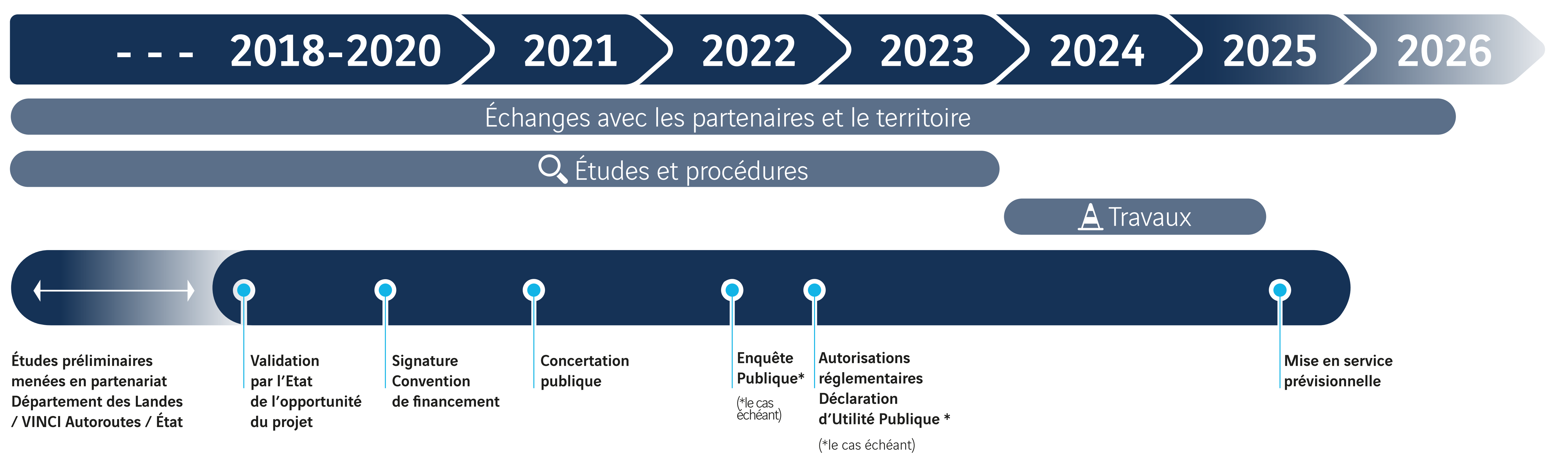
Le projet se situe sur la commune d'Oeyregave dans le Département des Landes (40) et consiste à compléter le demi-échangeur existant par une entrée et une sortie supplémentaires qui permettront les échanges entre la RD19 et l'A64 dénommée la BARO (Bretelle Autoroutière de Raccordement Ouest).

Préalablement étudié dans le cadre d'échanges réguliers avec les cofinanceurs, le projet fait actuellement l'objet d'une concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Durant 5 semaines, chacun est invité à découvrir le projet, à s'exprimer sur son opportunité, les scénarios envisagés et leurs conditions d'intégration dans le territoire avant que ne s'engagent les études détaillées et la préparation des dossiers réglementaires.



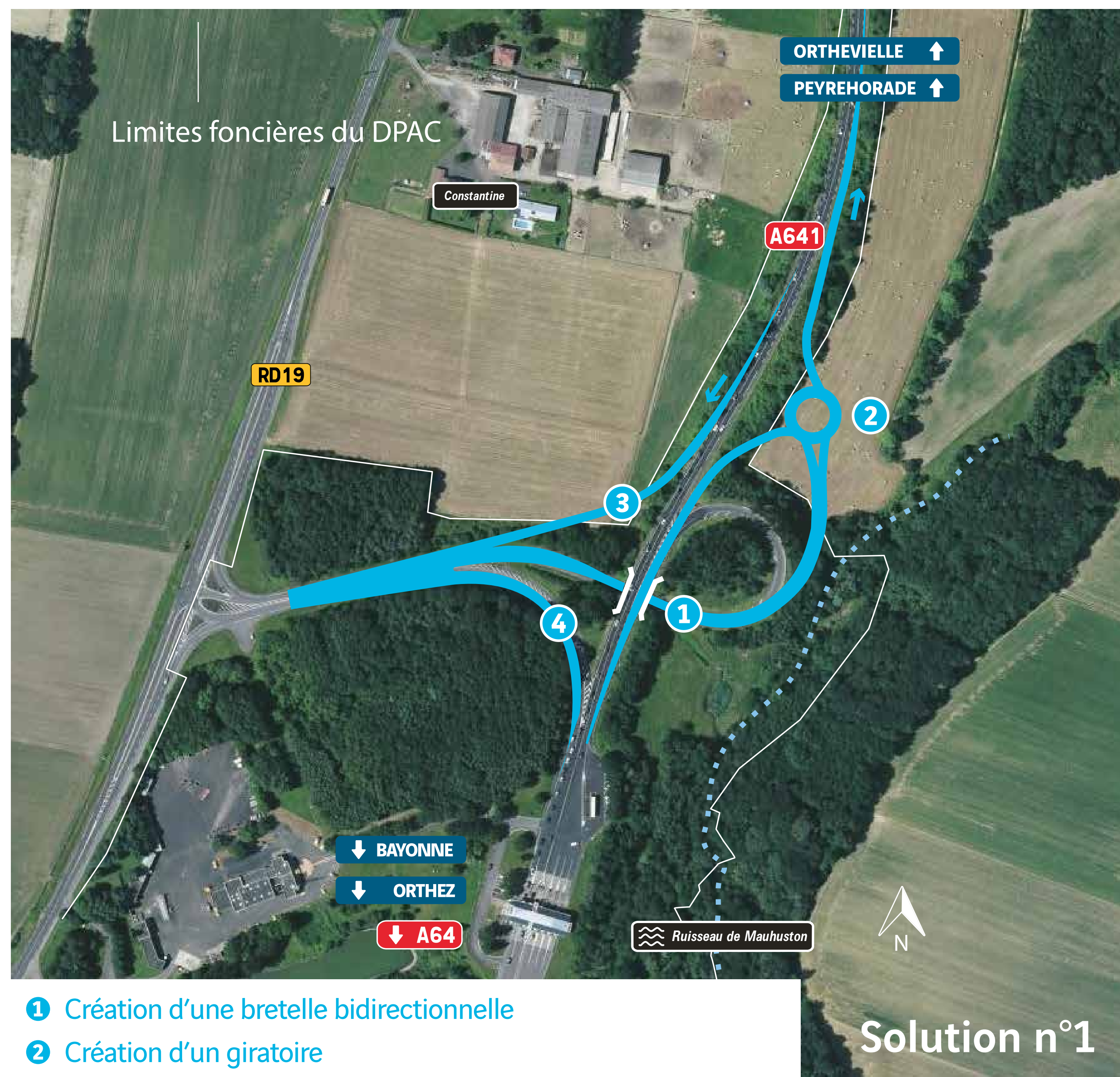
<p>1 commune concernée par l'implantation du projet : Oeyregave</p>	<p>6 M€ d'investissement (valeur 2016)</p>	<p>5 cofinanceurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le Département des Pyrénées-Atlantiques ▶ Le Département des Landes ▶ La Communauté d'agglomération du Pays basque ▶ La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ▶ L'État et VINCI Autoroutes
<p>Un peu plus de 1 600 véhicules par jour utiliseront l'aménagement à la mise en service</p>	<p>1 maître d'ouvrage</p>	



Avril 2021 - Conception / Illustration / Réalisation : R&M - Cédric phlips - © Jean-Philippe MULLER

**A641/RD19
PROJET DE COMPLÉMENT DU DEMI-ÉCHANGEUR EXISTANT**

AVRIL 2021



Solution n°1

- 1 Création d'une bretelle bidirectionnelle
- 2 Création d'un giratoire
- 3 Ajout d'une bretelle de sortie
- 4 Conservation de la bretelle d'entrée existante vers l'A64



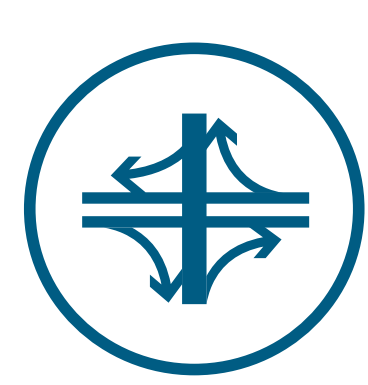
Solution n°2

- 1 Création d'un giratoire reliant l'A641 et la RD19
- 2 Création d'un giratoire à 3 branches sur la RD19
- 3 Déconstruction de la bretelle existante

LA COMPARAISON DES SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT ENVISAGÉES

Les études approfondies ont permis d'identifier et de comparer deux solutions aussi bien en termes de géométrie que d'intégration dans leur environnement.

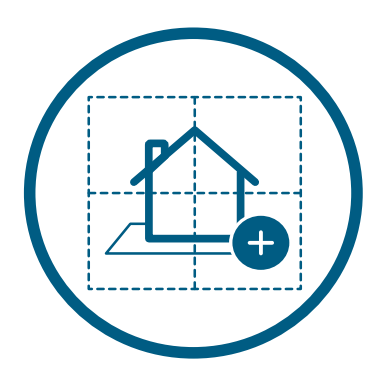
Ces deux solutions ont été évaluées et comparées selon 5 critères :



Fonctionnalité de l'échangeur : incidences de la solution sur les aménagements à réaliser ainsi que le confort de conduite et la sécurité des usagers.



Activité agricole : incidences de la solution sur l'activité agricole aussi bien sur les parcelles que sur l'organisation des exploitations.



Emprises foncières : incidences de la solution en termes de surface nécessaire à la construction de l'aménagement.



Cadre de vie : incidences de la solution sur le bruit, l'air, la santé.



Environnement : incidences de la solution sur l'eau, la faune et la flore.

Pour chaque critère, les incidences potentielles des solutions sont évaluées selon trois degrés :

Faible ■ Modéré ■ Fort ■

Critère		Solution n°1	Solution n°2
	Fonctionnalité de l'échangeur	La bretelle bidirectionnelle entre l'A641 et la RD19 emprunte le passage inférieur existant sous l'A641. Sa largeur limitée oblige à réduire la largeur des accotements des deux voies de circulation. Les raccordements des bretelles vers la RD19 (3 et 4 sur le schéma ci-dessus) ont des longueurs limitées qui obligent à réduire la vitesse.	Le passage inférieur existant sous l'A641 n'est pas réutilisé, il n'y a donc pas de contraintes sur la largeur des voies de circulation entre l'A641 et la RD19. Cette solution permet une bonne visibilité de l'échangeur et un fonctionnement fluide de celui-ci. En outre, cette solution offre une configuration adaptée à l'insertion d'aménagements en faveur de la mobilité (parking de covoiturage).
	Emprises foncières	La configuration géométrique de cette solution nécessite des acquisitions foncières d'environ 0,6 hectare.	La configuration géométrique de cette solution permet de limiter l'emprise foncière. Sa mise en œuvre se situe presque en totalité dans les emprises du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) et ne nécessite l'acquisition que d'une faible surface (environ 0,15 hectare) pour la réalisation du giratoire sur la RD19.
	Activité agricole	Cette solution nécessite d'acquérir des surfaces agricoles (environ 0,6 hectare) au niveau des bretelles (2) et (3) (cf schéma ci-dessus).	Avec une construction uniquement à l'Ouest de l'A641, cette solution limite très fortement l'impact sur l'activité agricole puisque les voiries nouvelles sont situées en bordure des parcelles agricoles existantes.
	Cadre de vie (bruit, air, santé, paysage...)	Cette solution se situe à distance des habitations (notamment celles situées chemin de Constantine et chemin de Pellemouton) et aura peu d'impact sur l'ambiance paysagère locale.	Cette solution se situe à distance des habitations (notamment celles situées chemin de Constantine et chemin de Pellemouton) et aura peu d'impact sur l'ambiance paysagère locale.
	Environnement (eau, faune, flore, habitat)	Cette solution, en grande partie aménagée à l'Est de l'A641, vient impacter les abords du ruisseau de Mauhuston et sa zone boisée humide, habitat particulièrement favorable au développement de certaines espèces protégées. Des mesures spécifiques devront être mises en place pour réduire et compenser ces impacts.	Cette solution n'engendre aucun impact direct sur le ruisseau de Mauhuston. Par ailleurs, les aménagements projetés dans cette solution réutilisent au maximum les infrastructures existantes et permettent ainsi de limiter la destruction des milieux boisés et de conserver leurs fonctionnalités écologiques. Seule la zone boisée située à l'Ouest de l'A641 est légèrement impactée. Cette solution permettra également la déconstruction de la boucle de sortie existante (côté Est de l'A641) et du passage inférieur existant sous l'A641. Ces surfaces pourront être revalorisées au bénéfice de l'environnement.

Pour plus d'informations sur l'étude et la comparaison des solutions, reportez-vous au **dossier de concertation**.

**A641/RD19
PROJET DE COMPLÉMENT DU DEMI-ÉCHANGEUR EXISTANT**

AVRIL 2021



PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

La présente concertation est menée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. Elle doit permettre l'information et l'expression de tous sur le projet. Ses modalités sont fixées par arrêté préfectoral.

Du mercredi 7 avril au vendredi 14 mai 2021

Exprimez-vous sur : l'opportunité du projet, les scénarios envisagés, leurs caractéristiques techniques et les conditions d'insertion dans l'environnement, les modalités d'information du public actuelles et à venir.

S'informer :	S'exprimer :
<ul style="list-style-type: none"> Le dossier de concertation. Le document d'information distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des communes d'Oeyregave, de Peyrehorade, Hastingués, Bidache, Guiche, Came, Bardos, Sames et Orthevielle. La présente exposition installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures d'ouverture au public : <ul style="list-style-type: none"> Mairie d'Oeyregave 61 rue de la Mairie - 40300 Oeyregave ; Mairie de Peyrehorade 14 Rue Alsace Lorraine - 40300 Peyrehorade ; Maison de la Communauté d'agglomération du Pays basque Pôle Pays de Bidache 1 allée du parc des sports - 64520 Bidache ; Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans 156 route de Mahoumic - 40300 Peyrehorade. La page Internet dédiée au projet : www.a641-echangeur-oyregave.com 	<ul style="list-style-type: none"> En ligne : www.a641-echangeur-oyregave.com Par e-mail : a641-echangeur-oyregave@vinci-autoroutes.com La lettre T associée au document d'information. Les formulaires d'expression à déposer dans les urnes disponibles sur les lieux d'exposition. Par courrier : VINCI Autoroutes Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Ouest Concertation demi-échangeur A641/RD19 22, avenue Léonard de Vinci - 33600 Pessac

Échanger avec VINCI Autoroutes

Les permanences* de l'équipe projet :

	Lundi 12 avril	Mercredi 21 avril	Judi 29 avril	Mercredi 5 mai	Mardi 11 mai
Mairie d'Oeyregave 61 rue de la Mairie	14h00 - 17h00	-	-	10h00 - 13h00	-
Mairie de Peyrehorade 14 Rue Alsace Lorraine	-	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00	-	9h00 - 12h00

*Permanences organisées dans le strict respect des règles sanitaires

Si les mesures sanitaires conduisent à un confinement et/ou une impossibilité de se déplacer en mairie, les moments d'accueil du public pourront se dérouler par téléphone ou par visioconférence.
Dans ce cas, nous vous inviterons à prendre rendez-vous en appelant le 05 82 95 09 30
(appel gratuit) permanence 8h-20h.

Tous les documents de la concertation sont disponibles sur les lieux d'exposition et en téléchargement via le site Internet du projet.

www.a641-echangeur-oyregave.com